

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, et le six du mois d'avril à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 mars 2023, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN (arrivée en retard et prend part au vote à partir de la délibération n°18/2023).

Absents excusés : /

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
M. Stéphane CHEVILLARD à M. Bruno BIDOYEN
Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN

Mme Lucie REYNAUD a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de retirer une délibération à l'ordre du jour concernant :

- Habitat 70 – Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural non cadastré,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de retirer une délibération à l'ordre du jour.

REFECTION DE VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

22/2023

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réfection des rues suivantes : Rue des vergers et Chemin des Fermes.

Le montant total des travaux est estimé à 13 631.00 € HT (16 357.20 € TTC), en référence aux devis présentés par les entreprises suivantes :

- Entreprise PIACENTINI (1 989.00 € HT) pour les travaux de prolongement des réseaux secs rue des Vergers,
- Entreprise LEA TP (11 642.00 € HT) pour la création de voirie Chemin des Fermes.

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à l'Aide Départementale sur les travaux de voirie et peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **adopte** le projet qui lui est présenté,
- **approuve** le plan de financement suivant :
 - Subvention de 2 726.20 € HT de l'Aide Départementale à hauteur de 20 % du montant HT des travaux,

- Autofinancement de 10 904.80 € HT.
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à solliciter une subvention de 2 726.20 € au titre de l'Aide départementale aux travaux de voirie.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **11 avril 2023**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance

Lucie REYNAUD



En Mairie, le **11 avril 2023**
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

